



ORDRE JUDICIAIRE

SYNDICAT LIBRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

WWW.OJ-SLFP.BE

Le SLFP groupe Ordre judiciaire dénonce la circulaire 154.

Cette circulaire démontre bien le manque de courage du Ministre de la Justice. Quoi de plus facile de sanctionner l'ensemble des acteurs judiciaires plutôt que de recadrer individuellement les chefs de corps qui sont effectivement des nullités connues pour leur manque de gestion ! Lorsqu' un milicien oubliait ses gants, c'est l'ensemble du peloton qui devait enlever les siens...que de courage !

Ces mesures globales d'économies en matière de personnel (magistrature comprise) ne vont que faire encore souffrir plus les juridictions où les conditions et la charge de travail sont inacceptables.

Est-ce à cette note globale d'économie que la fameuse étude de charge de travail qui coûte des centaines de milliers d'euros a aboutie ? Bravo ! Donc, même si cette étude, conclut que certaines juridictions sont en sous effectif, plutôt que d'y remédier on va encore l'aggraver. Est-ce cela le management du 21^{ème} siècle annoncé avec grand fracas par notre Ministre ? Pourquoi ne pas avoir le courage de faire travailler ceux qui ne font pas leurs 38heures plutôt que d'embêter ceux qui même malades viennent travailler sachant qu'un jour d'absence équivaldrait pour eux à des piles de dossiers à « rattraper » ?

Le ministre s'attaque aux prestations des huissiers audienciers qui pourtant font un travail non négligeable, non seulement en étant la figure d'accueil pour le justiciable se présentant à l'audience mais aussi une aide appréciable pour le greffier qui, grâce à la présence de l'huissier audiencier, se voit dispenser de répondre à bon nombre de questions des avocats ou des parties et de ce fait, lui permet de concentrer son attention sur le déroulement de l'audience. Nous ne sommes pas dupes, il est exact que certains greffiers en chef détournent les fonctions premières des huissiers audienciers en leur faisant faire des tâches qui ne sont pas les leurs et que donc, ces mêmes greffiers en chef, gonflent la note d'heures prestées...Encore une fois, pourquoi ne pas sanctionner ces comportements abusifs au lieu de s'en prendre à l'ensemble ?

.../...

2.

Il décide de ne pas publier immédiatement les postes vacants pour faire des économies aussi bien dans le personnel que dans la magistrature, quel va en être le résultat ? Dans les juridictions étouffées par une masse de travail de plus en plus importante, on va décider de ne plus poursuivre certaines infractions par manque d'effectifs et de moyens ce qui va encore accroître le dénigrement du citoyen en cette institution ; dans d'autre, là où on comptabilise 2 audiences par mois par magistrat, on va peut-être doubler le rythme de travail, mais ils resteront toujours à l'abri d'un burnout ! Félicitations, même un enfant de 12 ans arriverait à mieux répartir ses effectifs !

Le Ministre exige une économie drastique en matière de dépenses d'investissement et de remplacement de matériel défaillant, comment réduire ce que l'on n'a pas ???? Depuis plus de 15 ans des millions d'euros ont été investis dans des projets informatiques divers, chaque ministre y a été de son projet et le résultat en 2010 : un réseau informatique pitoyable, des boites mails en panne durant plus de 8 jours avant de voir le bout du nez d'un informaticien, des incompatibilités entre les systèmes...

Le Ministre préconise également la flexibilité horizontale de son personnel pour restreindre les délégations en cas d'absence de greffier. Clairement, il souhaite que le greffier du tribunal de la jeunesse aille faire les audiences du tribunal de commerce à pieds levé. Quelle méconnaissance de nos fonctions. Il n'y a que les ministres qui peuvent du jour au lendemain passer du portefeuille de Ministre de l'agriculture à celui de l'intérieur sans formation ! Et que le ministre ne justifie pas sa position en nous promettant des formations, cela fait 3 ans que l'institut de formation de l'ordre judiciaire existe sans qu'il ne fonctionne ! Concrètement cette directive va lui permettre d'assumer un employé à exercer les fonctions de greffier sans qu'il ne doive dépenser un centime supplémentaire malgré la prestation de fonctions supérieures ! Il n'y a pas que dans nos ateliers clandestins qu'on exploite la main d'œuvre...

En conclusion, si le but du Ministre par cette circulaire était de démotiver le personnel, nous le rassurons, son but est atteint.

Pour le SLFP groupe Ordre judiciaire
Pascale GOSSIAUX
Présidente fédérale
0479/42.05.60